

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 50 (1955)

Heft: 1-2-fr

Artikel: Le Heimatschutz suisse, protecteur du patrimoine helvétique, célèbre son jubilé : le premier manifeste

Autor: Burnat-Provins, Marguerite

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173536>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Heimatschutz suisse, protecteur du patrimoine helvétique, célèbre son jubilé

Le premier manifeste

Le 17 mars 1905, la Gazette de Lausanne dénonçait les « cancers » qui rongeaient alors les villes et les paysages de Suisse. L'article était signé par Marguerite Burnat-Provins¹. De la même main, partait le 15 avril une circulaire invitant le public à constituer une *Ligue pour la Beauté*. Un comité provisoire se forma aussitôt et, le 1er juillet, sous les auspices du Président de la Confédération Marc Ruchet, il était en mesure de fonder à Berne le *Heimatschutz*. Dans le premier bulletin de la nouvelle association, Marguerite Burnat-Provins définissait clairement nos principes; il convient de les inscrire au fronton de ce fascicule commémoratif.

La conservation de la Suisse pittoresque correspond, pour le pays, à un intérêt général et supérieur, car une grande partie de sa richesse est tirée de ses avantages naturels.

Nous avons pu comparer à une prostitution l'exploitation des beautés d'une contrée spécialement privilégiée.

On a commencé par utiliser, aujourd'hui on déshonore avec un cynisme chaque jour accru.

Il n'est pas besoin d'une culture bien étendue pour comprendre que les monuments anciens, les travaux d'art de tous genres, les arbres séculaires, les beaux paysages à l'état de nature sont, par ce qu'ils suggèrent, plus doux à contempler que les usines, les poteaux, et les chemins de fer.

Que si ceux-ci sont nécessaires, ceux-là ne le sont pas moins.

Ce n'est pas spécialement une idée d'artiste que nous énonçons, mais on est toujours « artiste » au moment où l'on ressent profondément l'impression provoquée par une belle chose, un beau spectacle, quand même on ne peut traduire cette impression.

Et ce genre d'émotion est nécessaire à l'homme, tout autant que ce que l'on considère, dans son existence quotidienne, comme indispensable. C'est le pain de son âme. Par là, il élève ses aspirations, se dégage de l'étouffement du terre à terre, se repose et s'assainit. Nous aurons mainte occasion de démontrer les côtés psychologiques et moraux de la cause que nous défendons.

Notre prétention ne va pas à l'encontre d'un progrès qui a des droits. Nous nous bornons à ne pas lui reconnaître celui de tout dévaster.

On peut faire ce qu'on veut dans une plaine inculte et sauvage; dans un pays comme la Suisse, le respect s'impose, et le progrès qu'il faut accepter, doit mettre plus de pudeur dans ses manifestations.

¹ Voir *Heimatschutz*, 1953, n° 1, p. 23-26; 1954, n° 1, p. 40.

Nous ne voulons pas entreprendre une lutte chimérique; le bon sens reste avec nous, et tout ce que le pays compte d'intelligence et de cœur nous soutiendra, quand chacun aura bien compris nos intentions.

Ce que nous voulons c'est l'entente par la persuasion, ce sont les concessions raisonnables, en admettant qu'il n'y a pas au monde que l'argent.

Le commerce, l'industrie, ces forces reconnues d'un Etat ne doivent pas voir dans le culte de l'art et de la beauté, dans l'esthétique qui peut s'étendre à tout, des ennemis, mais des puissances égales, des facteurs de renommée et de prospérité.

Tâchons donc d'amener la concordance du beau avec l'utile, qui soit *vraiment utile*.

Et nous insistons sur le « *vraiment utile* », car on pourrait démontrer que tout ce qui a été sacrifié au nom du progrès, ne l'a pas toujours été à profit; le raisonnement ne préside pas d'ordinaire aux massacres, et nos efforts doivent tendre à ramener les esprits, égarés par la cupidité, à une plus juste appréciation de ce qu'on peut faire, et de ce qui doit être à tout prix évité. Si le mouvement qui commence aujourd'hui et se dessine très fermement à son début, ne se produisait pas; si la réaction qui s'annonce ne se précisait pas, vigoureuse et définitive, la Suisse ne tarderait pas à se repentir amèrement des plus déplorables erreurs. Le jour où l'on ne pourrait plus montrer aux touristes *que la place de ce qui était*, nous assisterions à l'aveu flagrant d'une incontestable déchéance.

Ce n'est pas impunément qu'on insulte à la nature éternelle, à l'art consolateur; qu'on ampute les traditions, qu'on renie les coutumes en refoulant l'âme antique; un pays ne peut sortir de cette triste besogne que moralement dégradé.

Et, tous les jours, sont plus nombreux ceux qui le sentent. Notre but, bien défini, est donc:

D'inspirer et de répandre le respect des beautés naturelles et artistiques du pays en nous aidant de conférences, d'expositions éducatives, et de notre revue.

De demander aux constructeurs et spéculateurs de tous genres, d'envisager, à côté de leurs intérêts que nous respectons, les concessions que la nature ou l'esthétique urbaine exigent, pour atténuer les déprédations. De nous opposer au vandalisme inutile, dans tous les domaines.

De ranimer l'ancien souffle d'art qui faisait presque de chaque paysan un artiste, afin de conserver le caractère vraiment national à tout ce qui n'a pas encore été atteint.

Enfin notre objectif principal est l'obtention d'une loi protectrice.

Ces projets ont devant eux l'avenir.

Tous ceux qui se joindront à nos efforts peuvent être persuadés qu'ils collaboreront à une œuvre à la fois patriotique et morale.

Marguerite Burnat-Provins.